

**COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences et Techniques
Année universitaire 2024-2025**

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accordant à l'université de Bourgogne le droit de délivrer des diplômes nationaux ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du Master 2 Mathématique physique spécialité Mathematical physics (Math4Phys) est ainsi constitué pour la session 2 de l'année universitaire 2024-2025 :

Président : Nikolai KITANINE

Membres :

**Guido CARLET
Sylvain CARROZZA
Renaud DETCHERRY
Giuseppe DITO
Taro KIMURA**

**Gwenael MASSUYEAU
Bernard RAFFAELLI
Peter SCHAUENBURG**

Tout titulaire absent peut se faire suppléer par un autre intervenant, il en informe le Président de Jury. Tout enseignant intervenant dans le semestre 3 et 4 peut participer au jury.

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences et Techniques et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 02/06/2025

Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques

Luc IMHOFF

